

Résolution n° 1, 8^e congrès de la CGT Educ'action

Projet d'Ecole et transformation de la société

Adoptée au 8^{ème} congrès de la CGT Educ'action, 19-23 mai 2014

Préambule

Dès les origines du mouvement syndical, la CGT a mis en avant l'importance de l'éducation dans sa stratégie d'émancipation ouvrière. Le projet d'éducation intégrale qu'elle portait s'inscrivait dans la perspective de création d'une contre société ouvrière. Il avait pour objectif le renforcement des capacités de résistance ouvrière face au patronat, l'abolition de la séparation artificielle entre travail intellectuel et manuel spécifique à la société capitaliste, et le développement des capacités de critique, de réflexion et d'action des travailleuses et des travailleurs.

Dans son programme « Les jours heureux », le Conseil National de la Résistance énonçait ainsi la politique à mener afin de promouvoir les réformes indispensables : donner « la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires. »

De son côté, la Constitution proclame dans son préambule : "La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État."

Le Plan Langevin-Wallon affirmait en 1947 : « Tous les enfants, quelles que soient leurs origines familiales, sociales, ethniques, ont un droit égal au développement maximum de leur personnalité... L'enseignement doit donc offrir à tous d'égales possibilités de développement, ouvrir à tous l'accès à la culture, se démocratiser... par une élévation continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation. »

Pour les tenants du capitalisme, l'Ecole a toujours eu un double rôle : synonyme d'employabilité, elle a aussi un rôle idéologique de transmission des valeurs de hiérarchie dans la société tant par ses contenus que par son organisation. C'est en ce sens qu'ils ont accepté sa massification pour obtenir, à un moment, une main d'œuvre plus qualifiée. Pour eux, il ne saurait être question d'émancipation, l'Ecole actuelle par son processus de sélection et par sa capacité à reproduire les classes sociales et les inégalités de genre leur convient parfaitement.

De plus, l'Ecole est sommée d'obéir au néolibéralisme prôné par la stratégie de Lisbonne qui vise à bâtir « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Il s'agit de « promouvoir une main d'œuvre qualifiée, formée et susceptible de s'adapter ». Cette stratégie, en mentionnant « l'esprit d'entreprise » parmi les treize objectifs retenus pour l'éducation, met en relation de façon systématique éducation, formation et marché du travail transformant l'Ecole en la plus grande source de compétitivité qui soit.

Néanmoins, l'Ecole, traversée par des logiques contradictoires, peut aussi permettre des trajectoires d'émancipation et la construction d'oppositions à la domination.

Pour la CGT Educ'action, l'Ecole a pour fonctions principales l'émancipation et l'épanouissement, immédiats et à long terme, de l'enfant, du jeune, en l'aidant à se construire et être acteur de sa formation. Elle doit être qualifiante et doit permettre de valider les années d'études par un diplôme reconnu dans les grilles de classification afin de garantir les droits et rémunérations des futur-es salarié-es.

Tous les élèves d'un établissement sont une richesse pour les apprentissages de tous et toutes. C'est en ce sens que nous défendons la mixité sexuelle et sociale.

La CGT Educ'action revendique une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans.

La CGT Educ'action revendique de favoriser la scolarisation des enfants à partir de 2 ans.

Pour la CGT Educ'action, cela s'accompagne de l'idée d'un même lieu de formation publique pour toutes et tous à chaque étape de la scolarité.

- Pour l'école maternelle et élémentaire, c'est effectivement le cas même s'il reste à gagner en termes de corrections d'inégalités.

- Pour le collège unique, au-delà de la massification, il s'agit de gagner la démocratisation que ce soit en termes de moyens, de contenus et de pratiques pédagogiques.

Pour le lycée, la situation est plus complexe. La revendication du lycée unique et polytechnique que nous souhaitons pour le XXI^{ème} siècle ne peut se faire qu'en obtenant l'égalité de dignité entre les trois voies que nous revendiquons. Ce qui passe par :

- * le rééquilibrage au sein des filières de la voie générale

* le rétablissement de la voie technologique industrielle et la revalorisation immédiate des voies technologique et professionnelle.

Pour celles-ci, si l'on ne veut plus qu'elles servent seulement de moyen à la remédiation de l'échec, voire à la relégation, en bref si l'on souhaite que l'orientation se fasse dans une optique réelle d'égalité entre les trois voies, il y a nécessité à revenir sur les réformes de la voie technologique et de la généralisation du Bac Pro 3 ans.

Aujourd'hui, le système scolaire repose sur une diversification des parcours à l'issue de la classe de 3eme. Pour la CGT Educ'action, il n'y a pas de contradiction à rechercher, dans l'immédiat, des voies d'amélioration de ces parcours en vue de l'égalisation des trois voies, et à défendre le lycée unique et polytechnique comme perspective et objectif de progrès social pour le XXIe siècle.

Des attaques contre le système, les personnels et les élèves

La question budgétaire

De 2007 à 2012, l'Ecole, comme l'ensemble des services publics, a été au centre des attaques libérales. Ainsi, ce sont 80 000 postes qui ont été supprimés dans l'Education nationale.

A son arrivée, V. Peillon a promis la réintroduction de 55 000 postes, ce qui ne compenserait même pas la perte subie.

Or, force est de constater que les créations de postes ne sont toujours pas à la hauteur des besoins et servent tout juste à compenser la hausse démographique des élèves.

La politique d'austérité actuelle ne permet pas la création de postes en nombre suffisant pour répondre à la demande éducative.

De même, sous Peillon comme sous les gouvernements précédents au service du capitalisme, l'explosion de la précarité a contribué à fragiliser le service public d'éducation.

Le budget de l'Education nationale a progressé depuis 2012 de 1,12 %. De 2002 à 2012, la progression était en moyenne de 1,16 % par an. C'est très insuffisant !

Il n'y a donc pas de rupture dans l'évolution du budget consacré à l'Education nationale.

De plus, certaines mesures sont financées sur d'autres budgets que celui de l'Education nationale, comme la réforme des rythmes scolaires. En contradiction avec la gratuité de l'Ecole, les familles peuvent même être mises à contribution pour les activités périscolaires

Or, construire une Ecole fondée sur des valeurs véritablement démocratiques et émancipatrices demande d'importants moyens, matériels comme humains. A

Il nous faut articuler nos revendications immédiates et les revendications posant la perspective de transformation de la société. Ainsi, nos propositions pour l'Ecole d'aujourd'hui doivent faire avancer l'idée du lycée unique et polytechnique que nous portons.

L'Ecole que nous revendiquons s'inscrit bien évidemment dans un projet global de transformation de la société, de rupture avec le capitalisme. La CGT Educ'action revendique une Ecole démocratique et émancipatrice qui ne pourra exister sans une société démocratique et émancipatrice qu'elle contribuera à construire.

En lien avec la lutte de classe, l'Ecole, que nous voulons est bien une Ecole ouverte à la société et fermée au Capital.

moyens presque constants, on ne peut donc toujours pas parler de « refondation ».

La mise en concurrence des écoles, des établissements, des personnels et des élèves

Celle-ci est liée à une approche libérale de l'Ecole que la CGT Educ'action combat.

Les gouvernements successifs instrumentalisent la lutte contre l'échec scolaire, qu'ils ont organisé, (principal axe choisi par le ministère pour faire passer la dérégulation) pour imposer la mise en concurrence généralisée des établissements/écoles, des élèves et des personnels, contribuant à imposer dans l'éducation la politique libérale mise en œuvre dans l'ensemble des services publics et, plus généralement, dans la société.

Plusieurs leviers ont ainsi été utilisés.

L'assouplissement de la carte scolaire ainsi que le soutien accentué à l'enseignement privé (loi Carle 2009 dont nous réclamons l'abrogation) ont facilité les stratégies de contournement, ghettoïsant un peu plus les établissements les plus « sensibles ».

La contractualisation systématique, via la montée en puissance des contrats d'objectifs entre établissements et rectorats, qui avec l'acte III de la décentralisation seront élargis aux conseils généraux et régionaux, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) puis la Modernisation de l'Action Publique (MAP) qui a pris la suite de la révision générale des politiques publiques (RGPP), la labellisation (lycée des métiers, campus des métiers), ont institutionnalisés de plus en plus cette concurrence.

Il en va même avec la hiérarchisation des établissements à travers le classement effectué grâce aux résultats

obtenus aux examens, hiérarchisation rendue publique par les médias.

Ces différentes politiques accroissent les inégalités entre les territoires et la réforme des rythmes scolaires initiée par V. Peillon met en lumière et accentue la territorialisation de l'Ecole, toujours plus dépendante des politiques locales, dans le cadre de l'acte III de la décentralisation.

Depuis plusieurs années, pour pallier la baisse des moyens, des associations interviennent, dans l'Ecole, pour aider les élèves (en difficulté). Les subventions publiques, les dons défiscalisés augmentent dangereusement au détriment des budgets de l'Education Nationale (destinés à ces élèves). C'est le début de l'externalisation ou de la sous-traitance des missions de l'Education Nationale. C'est une dérive que la CGT combat.

C'est par le biais de l'autonomie des établissements – en fait celle des chefs d'établissement et des corps d'inspection – qu'a également été mise en place la concurrence entre les personnels et les disciplines.

Cela renforce les moyens de pression sur les personnels dont disposent les chefs d'établissement, à travers les éléments de carrière (notation administrative, emplois du temps etc...)

La CGT Educ'action revendique, elle, l'autonomie pour les équipes pédagogiques.

Si l'instauration de la concurrence à travers les évaluations nationales à l'école primaire a été partiellement levée, des risques persistent avec l'instauration de la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des Projets Educatifs Territoriaux (PEdT) et des activités périscolaires.

La CGT Educ'action poursuit avec les personnels, la lutte pour que cette réforme soit retirée et pour permettre l'ouverture de véritables négociations qui prennent en compte la totalité de la problématique dans l'intérêt des élèves et des personnels.

Sur fond de pénurie d'heures postes dans les dotations horaires globales (DHG), réformes des lycées qui laissent le choix des dédoublements aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL), tri-annualisation des horaires en Bac Pro, enseignement d'exploration et aide individualisée... tout concourt à laisser aux chefs d'établissement la définition des missions et services des personnels par le biais du conseil pédagogique, dont ils/elles nomment les membres.

Tout cela génère la division et la concurrence entre les personnels.

A l'inverse, la CGT Educ'action revendique la mise en place d'une commission ouverte à tou-tes où les décisions pédagogiques seraient prises collectivement par l'ensemble des personnels.

La CGT Educ'action continue de revendiquer la suppression du conseil pédagogique et le renforcement des attributions du Conseil d'Administration des EPLE.

C'est aussi cette logique de concurrence qui présidait à la rédaction du décret n° 2012-702 du 7 mai 2012 sur l'évaluation des enseignants laissée aux seuls chefs d'établissements (les Inspecteurs de circonscription n'étant plus que des gestionnaires), que le gouvernement Ayrault a annulé sous la pression des personnels et de la majorité de leurs syndicats.

C'est encore cette logique qu'on retrouve dans les annonces sur la réforme des statuts à l'automne 2013 ainsi que dans ce qui a présidé aux Assises de l'éducation prioritaire (rapport du Secrétariat Général de la MAP), notamment avec l'instauration d'un GRAF (Grade d'Accès Fonctionnel) qui tend à substituer une fonction publique d'emploi à une fonction publique de carrière, ce que la CGT combat.

L'enseignement professionnel subit frontalement cette politique libérale avec la concurrence entre formation initiale sous statut scolaire et apprentissage, dans le cadre d'une mise en concurrence au sein des bassins d'emplois. Cette mise en concurrence est fortement soutenue par le patronat et les Régions.

La CGT Educ'action s'oppose aux parcours mixtes (mixité entre apprentissage et statut scolaire dans le cursus) et aux publics mixtes (apprentis, élèves, adultes en formation continue dans la même classe) dans l'enseignement professionnel qui sont aussi le produit de cette politique. Cela se traduit par un partage des plateaux techniques, par la mixité des publics, ce qui constitue une étape supplémentaire d'intrusion du patronat dans l'enseignement professionnel. Cette organisation a une conséquence directe sur les conditions de travail des personnels et d'études des élèves, mais aussi par la remise en cause du statut de ces derniers.

La "refondation" voulue par V. Peillon ne fait que poursuivre et aggraver la politique menée par ses prédécesseurs. Elle a pour but l'éclatement du cadre national de l'éducation, des moyens et des statuts. La CGT Educ'action continuera à la combattre et à exiger l'abandon des mesures prises dans son sillage : nouveaux rythmes scolaires, régionalisation de l'enseignement professionnel, cycle CM2-6ème, nouveau décret sur les obligations de service.

Précarité et dérégulation pour les personnels

L'Education nationale est le premier employeur de travailleurs sous contrats précaires, le ministère s'en sert comme variable d'ajustement pour la gestion des personnels (remplacement, vie scolaire, administratif...).

Ces emplois précaires, majoritairement occupés par des femmes, contribuent à l'augmentation des inégalités hommes/femmes au travail. Par exemple, les AVS sont à 90% des femmes.

Le plan actuel de prétendue résorption de la précarité exclut la grande majorité des travailleurs sous contrats précaires de toute perspective de titularisation. Comme précédemment, ce plan de « titularisation », est accompagné d'un contournement croissant des statuts prenant de nouvelles formes toujours plus régressives au plan des droits sociaux des personnels précaires. Chaque rentrée voit créer par le ministère ou les collectivités territoriales une nouvelle catégorie de personnels non-titulaires, le plus souvent sur des métiers déjà existants et/ou des besoins permanents : remplacement, surveillance, aide à la scolarisation des élèves ...

Au-delà de ce plan de résorption, la titularisation des emplois vie scolaire-auxiliaires de vie scolaire (EVS-AVS) n'est pas à l'ordre du jour. Annoncée en 2013, la création d'un « métier » d'accompagnement du handicap (accompagnants des élèves en situation de handicap, AESH) ne s'est pas concrétisée par un cadre statutaire de fonctionnaire et reste à ce jour très largement incomplète, alors que le nombre d'élèves en situation de handicap continue d'augmenter, suite aux fermetures de structures spécialisées et que ces élèves ne sont pas accueillis de façon satisfaisante.

Avec les emplois d'avenir professeur, le gouvernement organise par la précarité un pré-recrutement des futur-es enseignant-es.

De fait, la politique d'emploi du ministère est toujours plus fondée sur la flexibilité des moyens humains. Les conditions d'exercice et de traitement de ces personnels ne cessent de se dégrader. Cette politique incite les personnels à la résignation et à la restriction de leurs droits : retards de paiement licenciements, absence de formation initiale, voire refus du droit à la formation. Cela n'a pas empêché des luttes et des mobilisations.

Cette situation de grande précarité est une injustice pour les personnels concernés. Elle crée une division entre les personnels qui pèse sur les statuts et les droits de tous. Elle est aujourd'hui un outil de dérégulation de l'ensemble des statuts et de pression à l'emploi pour un grand nombre de personnels.

Elle fragilise aussi l'ensemble du système éducatif en déstabilisant les équipes, en ne permettant pas la formation des personnels et la pérennité de leurs actions, en les rendant dépendant de leur hiérarchie.

Pour le service public d'éducation nationale que nous construisons, c'est de personnels indépendants, formés et titulaires que nous avons besoin. **La CGT Educ'action réaffirme que seul le statut de fonctionnaire pour l'ensemble des personnels, est garant de leur indépendance et de la reconnaissance de la valeur sociale du travail effectué**, permettant d'aller vers une unification salariale.

C'est pourquoi, la titularisation de tous et toutes sans condition de concours ni de nationalité et l'arrêt du recrutement de personnels précaires sont des objectifs incontournables. **La CGT Educ'action considère comme prioritaire la défense de ces personnels.**

Lutter contre la précarité des contrats des personnels, c'est aussi renforcer la capacité du service public à montrer aux jeunes qu'il existe un autre avenir que la précarité et la déréglementation du travail.

Des élèves soumis à l'individualisation, à la déqualification avec les différentes réformes

La logique globale des réformes successives de l'Education vise à substituer progressivement à la logique de qualification celle de compétences. La structuration des programmes autour du « socle commun » en est l'un des aspects.

Or les qualifications, validées par les diplômes nationaux et les titres professionnels, ont une dimension collective sur laquelle s'appuient les garanties collectives en termes de classification et de salaire.

Dans le cadre des conventions collectives, les classifications servent d'étalon à des négociations salariales collectives.

A l'inverse, la logique des compétences s'inscrit dans une vision stricte où prédomine la négociation salariale individualisée entre employeurs et salarié-es.

Pour briser tout cadre collectif de négociation salariale, le patronat s'en est pris aux conventions collectives par la remise en cause progressive de la hiérarchie des normes accentuée par la loi de sécurisation des parcours professionnels.

Le second moyen qu'il a utilisé, c'est de s'attaquer à la logique de qualifications, par le biais de plusieurs réformes de la formation initiale :

- * Substitution de la logique de compétences (en rapport avec une vision capitaliste d'une main d'œuvre adaptée au service du profit et de certification à la logique de qualification.

- * Casse du cadre national des diplômes par la généralisation de la logique de compétences, par la mise en place du « livret personnel des compétences » (LPC), d'un « porte-folio » individuel, et par la généralisation des contrôles en cours de formation (CCF).

La CGT Educ'action s'oppose au LPC et le condamne car il s'inscrit dans une politique libérale dont l'un des objectifs est de faire entrer les références de l'entreprise à l'Ecole. La CGT Educ'action s'oppose également aux CCF comme mode de validation des diplômes.

Cette stratégie ne fait qu'aggraver les inégalités sociales, scolaires et territoriales, et tend à renforcer l'arbitraire en matière d'évaluation.

Cette individualisation s'accompagne très souvent d'une culpabilisation où chaque élève est tenu-e responsable de son propre échec.

Les élèves ne sont pas comptables de leur échec. C'est l'institution qui en est responsable.

La mise en place de l'apprentissage dès 14 ans (puis 15 ans aujourd'hui), des filières d'orientation précoces au collège, constituent autant d'attaques contre le principe du « collège unique ».

Si le collège unique, tel qu'il existe, ne réduit pas la reproduction des classes sociales et la ségrégation scolaire, la solution ne passe pourtant pas par une remise en cause du principe d'unicité au collège.

L'Education prioritaire, la lutte contre le décrochage et la difficulté scolaire : des laboratoires des politiques éducatives

Depuis une trentaine d'années, l'Education nationale prétend enrayer l'échec scolaire qui touche essentiellement les enfants des classes sociales les plus défavorisées. Ceux-ci sont entrés massivement au collège avec la fin de la sélection liée à la mise en place du collège unique.

Les dispositifs de l'enseignement adapté – sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), instituts médico-éducatifs (IME), instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)... – s'adressant à des élèves très fragilisés sont menacés et doivent être renforcés. L'orientation en SEGPA est souvent dévoyée.

Dans le même temps, le démantèlement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) à l'école primaire nuit au traitement de la difficulté scolaire.

Il y a nécessité de réimplanter des RASED complets afin que les enseignants chargés de classe soient soutenus activement par les enseignants spécialisés (E et G) et par les psychologues scolaires de l'Education nationale dans la gestion des situations scolaires de leurs élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage durables. Ils doivent être développés dans le 1er et 2nd degré.

Des structures doivent être mises en place avec des moyens humains et matériels permettant de prendre en compte les publics qui ont des besoins spécifiques : élèves en situation de handicap, primo-arrivants et/ou allophones, nomades,...

La création de rares dispositifs d'inclusion (ULIS) pour les élèves en situation de handicap au lycée, questionne : en effet, il n'existe pas d'harmonisation au plan national à propos de l'inclusion des élèves en situation de handicap, puisque les applications de la loi et les

gestions varient dans les différents degrés mais aussi d'un établissement à l'autre ...

L'évolution du cadre législatif et la création de nouveaux dispositifs prétextant lutter contre l'absentéisme et la violence scolaire ont, par exemple, remis en cause la place et les pratiques professionnelles des assistant-es sociaux-les et des conseillers principaux d'éducation pourtant véritables interfaces entre l'Ecole, les familles et la Société.

Les situations sociales vécues par les élèves et leurs familles agissent sur la réussite scolaire.

En lieu et place de la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités sociales, on est passé progressivement à des dispositifs de lutte contre les violences et la délinquance, stigmatisant ainsi les enfants des milieux populaires.

De même, les réponses apportées face aux élèves dits "perturbateurs" et en matière de lutte contre l'absentéisme et le décrochage relèvent du contrôle et de la sanction (notamment le Contrat de responsabilité parentale), en lieu et place d'une véritable politique visant à associer les parents à l'Ecole.

La logique ECLAIR (écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) qui a suivi s'est traduite également par l'accroissement des inégalités en termes de contenu et de volume horaire disciplinaires entre établissements, au nom de « l'innovation pédagogique » : il s'agit d'une politique de gestion de la misère, qui permet des dédoublements mais au détriment du volume horaire disciplinaire global, faute de moyens supplémentaires affectés à l'éducation prioritaire. La mise en place de la lettre de mission, de la fonction de préfet des études, vise à exercer une pression sur les collègues et à les mettre en compétition. Il s'en suit des tensions entre collègues et une mise en concurrence des professeurs entre eux. La logique ECLAIR accorde aussi de nouveaux pouvoirs aux chefs d'établissements et notamment en ce qui concerne le recrutement des enseignants par des postes à profil.

La CGT Educ'action reste opposée à la logique ECLAIR qui de plus est une dérive managériale de l'Education Nationale.

D'une logique territoriale pour lutter contre les inégalités sociales générant les inégalités scolaires, a alors découlé une logique visant des catégories d'individus, selon leur situation personnelle, sociale et scolaire.

Loin d'être la relance annoncée de l'Education prioritaire, le plan Peillon entame la réduction des moyens dans la plupart des établissements de l'éducation prioritaire (à présent REP, réseaux d'éducation prioritaire) et des mesures insuffisantes pour les REP+. La réduction des effectifs par classe dans ces établissements n'est plus un objectif pour le ministère. A ce jour, les lycées sont toujours exclus du nouveau dispositif de l'éducation prioritaire.

L'Ecole que nous voulons

En changeant radicalement, l'Ecole peut être un lieu qui aide à transformer la société. S'il est difficile de définir à ce stade le fonctionnement et l'organisation de l'Ecole que nous voulons, nous savons que la transformation de l'Ecole actuelle, en même temps que celle de la société, est une urgence. Dès à présent, nous pouvons déjà avancer quelques principes de l'Ecole que nous défendons.

Pour qu'une Ecole commune soit possible il faut rejeter toutes les écoles qui instaurent des différences selon la richesse, le sexe, la religion, le territoire, la communauté. Pour cette raison, nous exigeons la nationalisation de l'enseignement privé.

L'Ecole que nous voulons est un service public national, laïque, gratuit, obligatoire de 3 ans jusqu'à 18 ans et au-delà si nécessaire, et avec une scolarisation dès 2 ans pour les familles qui le souhaitent.

Ces enfants scolarisés doivent être comptabilisés dans les effectifs.

L'Ecole doit partir du principe que tout enfant est capable d'apprendre et de construire ses apprentissages. L'Ecole doit mettre en œuvre partout, tous les moyens nécessaires à la réussite de tous les enfants, en particulier de ceux qui en ont le plus besoin.

Par l'éducation, elle contribue à l'épanouissement physique, psychique, intellectuel, social, culturel et professionnel de toutes et de tous, de chacune et de chacun.

L'Ecole doit aussi être un lieu de vie pour les jeunes, garantissant des conditions d'accueil agréables et décentes.

Elle leur donne ainsi les moyens de construire une culture commune plurielle de haut niveau, de construire librement leur avenir personnel, social et professionnel, d'avoir les armes individuelles pour critiquer l'idéologie dominante, de devenir les acteurs, citoyen-nes conscient-es, autonomes et responsables, de la construction d'un monde solidaire.

L'Ecole que nous voulons est, notamment, un lieu de l'apprentissage du collectif et de la coopération.

L'Ecole que nous voulons doit porter des valeurs de solidarité et du droit à l'éducation pour tous. Elle doit pouvoir accueillir les élèves migrants sans discrimination et dans des conditions qui leur permettent de réussir leur scolarité (classes d'accueil...), et sans qu'une quelconque pression liée à leur statut ne puisse s'exercer.

C'est une Ecole qui, dans son organisation et ses contenus, combat toute forme de discrimination, les stéréotypes sexistes et les rapports de domination hommes/femmes.

L'Ecole que nous voulons refuse les logiques d'exclusion, ségrégatives, la marchandisation des savoirs et de la culture, la mise en concurrence des écoles, des établissements et des individus.

Réfléchir à l'Ecole que nous voulons, c'est réfléchir au Service Public d'Education que nous revendiquons et donc à ses usagers. Dans ce cadre, nous estimons que le rapport Parents-Ecole est essentiel.

Les usagers, les citoyen-nes doivent pouvoir participer à la vie des établissements et exercer un droit de contrôle sur la mise en œuvre de leurs droits à l'éducation.

L'Ecole rencontre des parents venant d'horizons divers en fonction de leur appartenance sociale, socio-culturelle ou territoriale. Leurs expériences passées, leur perception de l'Ecole peuvent influencer sur leur implication ou la vision de l'Ecole de leurs enfants.

Dans ce cadre, il est essentiel qu'un dialogue parents-Ecole se mette en place au service des élèves, au travers d'échanges et de rencontres avec les familles.

L'Ecole doit rester le lieu de l'apprentissage du vivre ensemble et de l'égalité de toutes et tous. Ainsi, les parents doivent aussi être associés aux dispositifs mis en place pour lutter contre toutes formes de discriminations, tels que le sexisme, le racisme, les lgbtphobies, et celles liées au handicap (liste non exhaustive).

La qualité des échanges avec les parents au sein de l'Ecole dépend du temps accordé (et possible) aux uns et aux autres. Pour les parents, ce droit reste à gagner face à l'employeur.

Nous demandons la création et le développement des lieux d'accueil ouverts aux parents dans tous les établissements afin que des échanges protégés puissent exister librement en respectant la confidentialité.

La CGT Educ'action est favorable au développement de droits d'organisation, d'expression, de la jeunesse en autonomie par rapport aux personnels de l'Éducation. Elle est favorable aux expériences d'autogestion par les jeunes d'espaces à l'intérieur des établissements scolaires.

Pour une Ecole émancipatrice

L'émancipation et l'épanouissement de l'enfant puis de l'adolescent-e, la construction de la qualification professionnelle imposent des conditions incontournables :

* l'Ecole est un facteur de transformation sociale et doit combattre les inégalités par la déconstruction systématique – notamment des stéréotypes de genre – et

le refus des principes libéraux qui, de manière insidieuse, tendent à y reproduire les fonctionnements et les schémas sociaux.

* la situation de difficulté est une étape intermédiaire de l'apprentissage ; les moyens (matériels, de formation, de concertation, de préparation) doivent être donnés aux personnels pour permettre le traitement de la difficulté scolaire.

* les différents modes d'apprentissage doivent être mis en œuvre par l'École, afin de garantir la possibilité d'apprendre à tous et toutes, dans un même lieu.

* l'hétérogénéité sociale et culturelle des élèves de l'école, du collège et du lycée doit permettre de construire une culture commune plurielle, dans le respect des différences de chacun.

* La question des effectifs est un enjeu crucial pour travailler dans de meilleures conditions avec les élèves et reconquérir du bien-être au travail. Revendiquer une baisse sensible des effectifs par classe et généraliser les heures de groupes doit constituer la priorité pour notre organisation syndicale.

* le temps de l'apprentissage, protégé des contraintes d'une société libérale dans le cadre de l'établissement scolaire doit être garanti pour chaque élève jusqu'à l'âge de 18 ans et au-delà si nécessaire.

* chaque élève doit trouver sa place à l'école, au collège et au lycée, à son rythme, pour pouvoir être acteur de sa formation. Cela implique évidemment une culture plurielle, générale, technologique, professionnelle, et donc polytechnique.

* la prise en compte et le respect du rythme de chaque élève dans sa façon d'aborder les apprentissages et les savoirs scolaires doivent être réaffirmés afin qu'aucun ne soit stigmatisé dans sa différence.

* la formation doit être qualifiée et qualifiante, elle doit donner lieu à la délivrance de diplômes cadrés et reconnus nationalement. Elle doit permettre d'accéder à un emploi digne et rémunérateur.

L'orientation ne doit pas être subie. Elle doit être le fruit d'un choix libéré des demandes patronales et des représentations relatives aux filières et aux métiers dits « masculins et féminins ».

Pour s'épanouir dans la société et devenir acteurs économiques, politiques et sociaux, Femmes et Hommes, ont besoin de construire connaissances et savoir-faire pendant toute leur existence.

L'éducation, la formation initiale et continue constituent des éléments majeurs de prise en compte et de transformation de la société.

Parce qu'elle conditionne l'avenir de toutes et tous, la politique d'éducation doit être l'affaire de toutes et tous et donner une place aux acteurs économiques et sociaux que sont les organisations syndicales des salarié-es.

Certes l'énoncé des grands principes ne suffit pas. Pour construire les outils de masse nécessaires à leur mise en œuvre, les enseignants, par leur qualité de praticiens en sont des acteurs incontournables mais ils ne sont pas les seuls.

La transformation de l'éducation nationale doit passer par de véritables concertations de fond où les personnels et leurs organisations syndicales seraient, au même titre que d'autres spécialistes, de véritables acteurs d'un processus de construction collective de l'École.

Parce qu'il est un des moyens d'émancipation économique, l'accès à un travail stable, qualifié et à temps plein, doit être, avec la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression, une des finalités de la formation initiale.

Des pédagogies de progrès pour la réussite de tous les élèves.

Pour contribuer à la réussite de l'ensemble des élèves, l'École doit développer des stratégies pédagogiques adaptées.

Dans la perspective d'une École émancipatrice la question pédagogique est une question politique fondamentale. Opposée à toutes les pédagogies fondées sur la concurrence et l'individualisation, la CGT Educ'action soutient les pédagogies basées sur la coopération entre les individus.

Loin de culpabiliser les personnels – comme le fait le ministère quand il dévoie ces mêmes pédagogies sans donner les moyens nécessaires à leur mise en œuvre – le recours à des pédagogies de progrès doit permettre à tous et toutes (enseignant-es et élèves) de retrouver le plaisir d'enseigner, d'apprendre et de co-construire des savoirs, conditions nécessaires à la réussite.

Cela peut, par exemple, signifier la constitution de groupes ponctuels d'élèves avec plusieurs enseignant-es, pour réaliser un projet, dans un cadre où ces mêmes enseignant-es ne sont plus l'autorité suprême délivrant le savoir, mais des tuteurs facilitateurs de l'accès à la construction des savoirs.

L'École que nous voulons doit tout d'abord tenir compte du développement de l'enfant.

Ensuite, il s'agit de mettre en œuvre une/des pédagogie(s) intégrant activités intellectuelles spéculatives (abstraites), opérationnelles (théorisation en lien avec l'action), concrète (mis en œuvre de la théorie) et manuelle (réalisation physique des opérations), ce qui permettrait de redonner du sens à l'acquisition de savoirs et de savoir-faire pour nos élèves.

Ces différentes activités ne doivent pas être hiérarchisées.

Aujourd'hui, pour les élèves, les savoirs et les savoir-faire scolaires apparaissent trop souvent comme

fragmentés, sans lien avec le réel ni avec l'action, particulièrement pour celles et ceux qui vivent des difficultés sociales.

Pour autant, il y a nécessité pour tous les élèves de disposer de savoirs scientifiques, artistiques et techniques rigoureux nécessaires à la construction réelle d'une culture commune.

Pour redonner du sens à ces savoirs, l'Ecole doit permettre aux élèves d'en mesurer tout le pouvoir opérationnel, c'est-à-dire le caractère de ressource concrète dans la vie.

L'Ecole est aussi le lieu privilégié où la découverte et l'appropriation de nouveaux domaines se construisent.

C'est à ces conditions que l'Ecole pourra forger une autre culture commune.

Pour cela, la question des effectifs joue un rôle déterminant : de telles pédagogies sont absolument impossibles à mettre en œuvre dès lors que des effectifs élevés décentrent une large part de l'activité éducative sur la gestion disciplinaire d'un groupe trop large et imposent le recours à des méthodes pédagogiques beaucoup plus standardisées et frontales, opposées à une co-construction des savoirs.

La CGT Educ'action revendique des effectifs de classes limités à 20 élèves à l'école et au collège et 24 élèves en lycée.

Dans les écoles, collèges et lycées relevant de situations particulières d'éducation, ainsi que dans les classes maternelles ayant des élèves de Toute Petite Section et/ou de Petite Section, ce chiffre doit être abaissé à 15 élèves par classe.

Plus fondamentalement, nous devons resituer notre combat dans la lutte globale pour le progrès social : un élève qui vit dans de bonnes conditions sociales réussit statistiquement mieux qu'un élève dont les parents ont été plongés par le patronat dans la précarité et dont les revenus ne permettent même pas d'assurer le quotidien.

Programmes : la fin de l'encyclopédisme

La vision actuelle de l'Ecole tend à adapter le plus grand nombre aux besoins du patronat et permet à une élite de se préparer aux études « longues ». C'est ainsi qu'on peut comprendre d'une part le socle via le Livret Personnel de compétences et, d'autre part, les programmes pour les élèves destinés au lycée général et technologique pour les autres.

Par ses programmes, l'Ecole reste profondément élitiste et se caractérise par une accumulation de savoir et de savoir-faire sans se soucier de mettre en avant des pédagogies et une didactique permettant à chaque élève de construire en autonomie et en commun ses savoirs.

La mise en avant d'une culture élitiste, le refus d'armer logiquement des élèves dont les références langagières et culturelles sont étrangères à la culture dominante,

concourent à ne permettre la réussite que des enfants qui en maîtrisent les codes. Le rôle de l'Ecole ne doit pas être la reproduction d'une élite mais l'émancipation de tous pour faire progresser la société.

Or, de même que toutes et tous sont capables d'apprendre, tout savoir a été construit et peut être reconstruit par chacun-e.

C'est donc cette construction commune que l'Ecole doit viser. Il s'agit ainsi de mettre en place une formation des enseignant-es, intégrant des temps de réflexion sur les pratiques pédagogiques, qui leur permette de dépasser leur statut de détenteur du savoir afin de pouvoir construire avec leurs élèves une culture commune.

Il s'agit, parallèlement, de transformer radicalement les programmes dans leurs contenus comme dans leurs objectifs qui ne doivent plus être centrés sur ce qui doit être su au sortir du lycée mais bien sur les fondements logiques et les démarches permettant à tous-tes de s'approprier et de construire son savoir. Cette transformation permettra d'aborder de façon beaucoup plus saine la problématique des rythmes scolaires en évacuant l'exigence encyclopédique

Le but de l'évaluation n'est alors plus de mesurer les connaissances accumulées mais bien leur construction individuelle et collective.

L'évaluation

L'évaluation est un acte professionnel fort qui nécessite une formation pour le maîtriser.

L'évaluation telle qu'elle est pratiquée inscrit les élèves dans une idéologie de la performance, de la sélection et de la concurrence. Elle est en cela contestable et il est nécessaire de réfléchir à d'autres modalités pour favoriser l'évolution des élèves dans leurs apprentissages.

Au préalable, l'évaluation doit être supprimée en maternelle.

Même si elle est largement répandue, l'évaluation par la notation pose problème.

La notation ne constitue pas une référence objective dans l'évaluation. Les écarts de note varient pour de multiples raisons.

La notation produit statistiquement de l'échec par le tri qu'elle induit.

L'évaluation par notation doit absolument être déconnectée de l'orientation pour éviter toute fonction de tri et de compétition entre élèves.

Il existe d'autres types d'évaluation que celle par notation. Il est important d'en encourager les expérimentations assorties des moyens estimés nécessaires par les enseignants. Il faut favoriser l'évaluation formative plutôt que l'évaluation sanction.

L'évaluation par compétences est à rejeter car elle est trop réductrice.

De manière générale, l'évaluation n'est utile que si elle est comprise par l'élève et s'il/elle est partie prenante de son évaluation. Il faut permettre à chaque élève de s'investir dans son évaluation, c'est ce qui permettra le progrès dans les apprentissages, la compréhension des erreurs favorisera la réussite.

Une évaluation ne peut être utile pour l'élève que si elle amène par la suite à une aide qui lui permettra de progresser et de comprendre ses difficultés. Cela demande donc des moyens humains supplémentaires pour former des groupes de remédiation.

L'Ecole que nous revendiquons pour les personnels

A l'inverse des politiques menées qui prônent la concurrence, le mérite et l'individualisation, la CGT Educ'action réaffirme avec force la nécessaire solidarité de tous les personnels de l'Education.

C'est ainsi que prend tout son sens notre revendication d'une communauté éducative regroupant l'ensemble des personnels intervenant dans l'Ecole.

Une Ecole démocratique et émancipatrice pose la question de la formation initiale des personnels : niveau de recrutement, reconnaissance des qualifications, conditions d'entrée dans le métier et contenus. Ceux-ci doivent prendre en compte la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, notamment de genre.

Afin de renforcer l'idée et la cohésion de la communauté éducative, il doit exister une partie commune de formation initiale pour tous les personnels dans ce qui deviendrait les Ecoles Supérieures des Professionnels de l'Education.

Pour les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, cette partie commune de formation devra s'organiser lors de la première année de prise de fonction à l'Education Nationale.

Des pistes permettant de renforcer la cohésion des personnels existent. Par exemple, pour les personnels de laboratoire, leur présence est indispensable aux côtés des enseignants lors des conseils d'enseignement. Ces moments d'échange et de dialogue permettraient collectivement de dénoncer les dysfonctionnements rencontrés en cours d'année et d'apporter des solutions ou des aménagements nécessaires ...

De plus, il faut revoir les rapports hiérarchiques dans les établissements. Par exemple, le chef d'établissement pourrait être élu pour 3 ans parmi les personnels.

Le temps de travail doit être réduit pour l'ensemble des personnels de l'Education sans perte de salaire. Nous rappelons que nous sommes contre les heures supplémentaires qui sont un frein à la création d'emplois pérennes.

Le temps de concertation doit être intégré dans le temps de service ou de travail pour tous les personnels.

La CGT Educ'action continue de s'opposer à l'annualisation du temps de travail.

La CGT Educ'action revendique une augmentation uniforme de 90 points d'indice (soit plus de 400 euros) et aucune rémunération inférieure à 2200 euros (soit 1800 euros net) pour l'ensemble des personnels.

Elle revendique l'arrêt immédiat du gel de la valeur du point d'indice de la fonction publique et demande l'ouverture de négociations salariales.

Pour la même raison, elle revendique que les salaires et pensions augmentent automatiquement, au même rythme que les prix, c'est-à-dire l'échelle mobile des salaires.

Concernant la santé au travail, la CGT Educ'action réaffirme la nécessité d'un suivi médical de chaque personnel tout au long de sa carrière, par une médecine du travail qualifiée et dotée des moyens nécessaires.

Pour une unification des corps enseignants

Les enseignant-e-s doivent avoir la même dignité, le même statut, la même carrière. Pour cette raison, la CGT Educ'action revendique un corps unique pour tous les enseignant-e-s.

Cette unification ne signifie pas la fin des spécificités selon les niveaux d'enseignements, ce qui nécessite une formation initiale et continue spécifique en plus d'une formation commune.

Les mobilités entre les différents niveaux d'enseignements doivent ainsi être facilitées, sur la base du volontariat.

La formation continue a connu une baisse drastique des moyens ces dernières années. Nous revendiquons des décharges pour les formateurs, afin d'assurer une offre de qualité et suffisante de stages aux enseignants. Les stages doivent se dérouler sur le temps de travail et en présentiel. Nous refusons le remplacement de ces stages par des formations à distance.

Pour un grand service public d'éducation nationale unifié et laïque

Dans le cadre de notre projet d'Ecole, la question d'une réaffirmation et d'une redéfinition d'une carte scolaire, en lien avec une véritable politique de la ville pour mettre fin aux quartiers de relégation sociale, et celle de la fin de l'alternative de l'enseignement privé sont centrales.

La carte scolaire, longtemps utile pour affirmer la nécessité d'une égalité entre les écoles urbaines et rurales, pour assurer la possibilité d'une Ecole de proximité, a accentué ces dernières années la ghettoïsation d'établissements scolaires. Au contraire de la politique nécessaire de réintroduire de la mixité sociale dans l'Ecole, l'assouplissement de la carte scolaire a renforcé les inégalités.

Il faut une péréquation des moyens entre les collectivités territoriales pour tendre à l'égalité.

Dans ce cadre, l'enseignement privé très majoritairement catholique, présenté comme une alternative pour les familles, permet de déstabiliser l'Ecole publique qui est même absente de certains territoires.

Comme fondement idéologique de ces deux phénomènes, une même logique, celle d'un projet libéral dans lequel l'Ecole est un marché.

Pourtant, seul un service public national, unifié, rénové et laïque peut préparer l'ensemble de la jeunesse à l'épanouissement et à la qualification.

La laïcité est une des garanties d'une éducation émancipatrice libre de toute pression idéologique et confessionnelle.

Seule la gratuité assortie d'une véritable politique de « discrimination positive » (donner plus à ceux qui ont moins) dans l'Ecole peut permettre de mettre fin à l'Ecole duale que nous connaissons, d'aller vers une vraie mixité.

Dans l'immédiat, la CGT Educ'action réaffirme son exigence qu'aucun fonds public ne vienne financer l'enseignement privé. Dans son objectif de mettre fin à cette coexistence, elle revendique la nationalisation de l'enseignement privé sans indemnisation ni rachat

Aujourd'hui, 5,9 % du Revenu Intérieur Brut de la France est consacré à l'Education. Ce chiffre est dans la moyenne des pays européens, ce qui montre que les politiques d'éducation sont partout à revoir. Ce chiffre est pourtant en dessous de ceux de l'Europe du nord (7 % en moyenne). Aujourd'hui, augmenter d'1 point la part du RIB permettrait de donner les moyens à l'Ecole que nous revendiquons, de commencer à réellement pouvoir se mettre en place. Il s'agit donc bien d'une décision politique qu'il est possible de mettre en œuvre, en lieu et place par exemple des cadeaux faits au patronat.

L'accès à la formation initiale est un droit pour tous et toutes.

Après la formation initiale et l'insertion dans un emploi, la CGT Educ'action revendique la garantie du droit à la formation continue volontaire et à la reconversion.

La CGT Educ'action revendique un service public de formation pour adultes.

La faculté de s'émanciper dans le travail et dans la société sera rendue d'autant plus facile que l'Ecole assurera sa mission émancipatrice.